

Séance
ordinaire du 4
février 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU QUATRIÈME (4^e) JOUR
DU MOIS DE FÉVRIER DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 20 h À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Deux (2) contribuables assistent à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Jean-Philippe Langlais du journal L'Avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

19.02.38

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.02.39

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019 à 20 h .
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ↪ Comptes réguliers : 124 048.87\$
 - ↪ Comptes préautorisés : 136 590.55\$

ADMINISTRATION

5. Motion de félicitations à l'organisation du tournoi Optimiste.
6. Motion de félicitations à l'organisation des finales Star/Michel Proulx et Jeux du Québec.

7. Proclamation des journées de la persévérance scolaire.
8. Appui de la Ville de Mont-Joli en faveur de la modernisation de la consigne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de signature d'une cession de rang.
10. Ratification de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Jacques Lelièvre.

FINANCES

11. Autorisation de versement de dons.
12. Adoption du règlement du régime de retraite des employés réguliers de la Ville de Mont-Joli.
13. Avis de motion d'un règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.
14. Dépôt du projet de règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne.
15. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au CLAC.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

16. Autorisation de paiement de la cotisation à l'ACMQ pour un membre du personnel-cadre.
17. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).
18. Autorisation de formation au directeur général et greffier adjoint.

LOISIRS

19. Appui au projet «journées actives interclubs Mitis» du regroupement des Clubs des 50 ans et plus de La Mitis.
20. Renouvellement des frais d'affiliation à la société de sauvetage pour 2019.
21. Autorisation de présentation d'une demande d'aide financière à l'ULRS pour la semaine de relâche de mars 2019.
22. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le Stade du centenaire – Championnat régional simple lettre 2019 – catégorie atome.
23. Autorisation de signature dans le cadre de l'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

24. Acceptation du rapport annuel 2018 du Service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli.
25. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

URBANISME

26. Dépôt du rapport annuel du comité consultatif d'urbanisme pour 2018.
27. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 23 janvier 2019 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

AFFAIRES NOUVELLES

28. Autorisation de formation au directeur des travaux publics et au superviseur à l'approvisionnement.

29. Autorisation de signature d'un bail de location pour le Château Landry.

30. Période de questions.

31. Clôture et levée de l'assemblée.

19.02.40 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 à 20 h ;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 21 janvier 2019 à 20 h en sa forme et teneur.

19.02.41 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité :

↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 124 048.87 \$;

↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 136 590.55 \$.

ADMINISTRATION

19.02.42 MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION DU TOURNOI OPTIMISTE

Du 17 au 20 janvier dernier, le Club Optimiste de Mont-Joli a organisé pour une 7^e année consécutive le Tournoi de hockey Optimiste Uniprix.

Ce tournoi a connu encore cette année beaucoup de succès, tant en ce qui touche la participation que la logistique. Vingt-quatre équipes étaient inscrites dans les classes participation et récréation. Des joueurs d'un peu partout au Québec ont participé à ce tournoi devenu avec le temps un rendez-vous incontournable en janvier.

Année après année, le Club Optimiste de Mont-Joli redouble d'énergie et d'efforts pour assurer le succès de l'évènement. Mission accomplie. Qui plus est, les profits du Tournoi Optimiste Uniprix seront versés à l'équipe pee-wee de l'école du Mistral de Mont-Joli (U13) pour participer au Tournoi international de pee-wee de Québec, qui aura lieu du 13 au 24 février.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Club Optimiste de Mont-Joli pour la réussite du Tournoi Optimiste Uniprix.

19.02.43
Alain

MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ORGANISATION DES FINALES STAR/MICHEL PROULX ET JEUX DU QUÉBEC

Les 26 et 27 janvier dernier se tenaient les finales régionales STAR/Michel Proulx et Jeux du Québec au stade du Centenaire de Mont-Joli.

Cet évènement organisé avec succès par l'Association régionale de patinage artistique de l'Est-du-Québec a attiré quelque 220 patineurs et patineuses. Ces jeunes âgés de 7 à 20 ans concouraient pour la finale STAR/Michel Proulx et dans les catégories juvénile, pré-novice et novice - pour la finale Jeux du Québec.

Vingt-six patineurs et patineuses de l'Est-du-Québec dont Camille Dupont du Club de patinage artistique de Mont-Joli se sont classés pour la finale STAR/Michel Proulx qui aura lieu en mars à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Le comité organisateur des finales régionales STAR/Michel Proulx et Jeux du Québec était présidé par madame Lise Bossé, une employée du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Mont-Joli. Madame Bossé est également présidente de l'Association régionale de patinage artistique de l'Est-du-Québec.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'endroit de l'Association régionale de patinage artistique de l'Est-du-Québec pour la réussite des finales STAR Michel Proulx et Jeux du Québec, qui ont eu lieu au stade du Centenaire de Mont-Joli les 26 et 27 janvier dernier.

19.02.44

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est fier de rappeler l'importance de la persévérance scolaire ainsi que son soutien aux acteurs du milieu scolaire et communautaire et de contribuer au développement d'actions municipales qui ont un impact positif sur la réussite éducative des jeunes de la municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la démarche COSMOSS, car, il est à la portée de tous de poser des gestes qui représenteront des « + » pour la persévérance scolaire et la réussite éducative d'un jeune aux différentes étapes de sa vie. C'est l'addition de tous ces gestes qui fait une réelle différence dans sa réussite éducative.

19.02.45

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI EN FAVEUR DE LA MODERNISATION DE LA CONSIGNE

CONSIDÉRANT QUE la crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné plusieurs répercussions pour les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE dans le sillage de cette crise, plusieurs centres de tri ont déclaré faillite, ce qui a forcé les villes à trouver des solutions alternatives rapidement pour éviter d'envoyer des matières recyclables à l'enfouissement ;

CONSIDÉRANT QUE d'autres centres de tri ont exigé une réouverture des contrats afin d'augmenter sensiblement le montant perçu par tonne de matière traitée sous peine de mettre également la clé sous la porte ;

CONSIDÉRANT QUE n'ayant d'autres choix possibles, les municipalités ont accepté, de concert avec Recyc-Québec, d'allonger ces sommes supplémentaires pour éviter une rupture de service ;

CONSIDÉRANT QU'en tant qu'élu-e-s municipaux, nous sommes en première ligne des efforts déployés pour améliorer notre environnement, et ce, avec des moyens limités;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif pour les élu-e-s de trouver des solutions durables à la crise actuelle et ce, afin de pouvoir recycler adéquatement et de produire de la matière résiduelle de haute qualité répondant aux exigences des entreprises de chez nous ;

CONSIDÉRANT QU'il existe une solution toute simple afin de produire une matière de qualité supérieure à moindre coût : la consigne. En séparant les contenants à la source, on réduit considérablement le taux de contamination des matières résiduelles, car on évite alors les bris et les mélanges ;

CONSIDÉRANT QUE le régime de la consigne n'a pas évolué depuis son entrée en vigueur en 1984 et qu'il est grand temps de le moderniser en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne à de nouveaux contenants ;

CONSIDÉRANT QUE bonifier le montant de la consigne permettrait de hausser la redevance aux détaillants qui doivent gérer une partie du processus tout en augmentant encore plus le taux de récupération ;

CONSIDÉRANT QU'élargir la consigne aux contenants de boissons en plastique et en verre est également essentiel, car ce sont ces deux matières qui présentent les plus hauts taux de contamination au sortir des centres de tri ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage SOM révèle qu'une écrasante majorité de Québécois et Québécoises sont en faveur de la modernisation de la consigne ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau gouvernement saura faire preuve de leadership en posant un geste fort pour réactiver ce dossier qui n'a pas bougé depuis plus de trente ans ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal fasse parvenir cette résolution au gouvernement du Québec pour réclamer la modernisation du régime de la consigne.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

19.02.46 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CESSION DE RANG

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la cession de rang en faveur de créanciers financiers préparée par la firme Cain Lamarre dans le dossier de Monsieur Jean-Marie Lamontagne pour les lots 6 114 765 et 6 138 260 devenus le lot 6 204 543 du cadastre du Québec.

19.02.47 RATIFICATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET MONSIEUR JACQUES LELIÈVRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie la signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et monsieur Jacques Lelièvre, promoteur du nouveau développement résidentiel. Messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint étaient les représentants autorisés pour signer pour et au nom de la Ville ledit protocole.

FINANCES

19.02.48 AUTORISATION DE VERSEMENT DU DON

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

Organisme	Objet	Don
Harmonie du Mistral	Campagne de financement	200\$

19.02.49 ADOPTION DU RÈGLEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le texte du régime de retraite des employés réguliers de la Ville de Mont-Joli est modifié et refondu depuis le 1^{er} janvier 2014 pour inclure les modifications à ce jour et les changements exigés suite à l'adoption de Loi sur les Régimes de retraite du secteur municipal (RRSM) telle que sanctionnée le 5 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des présentes dispositions reflète l'entente convenue entre la Ville de Mont-Joli, le syndicat et les employés-cadres le 25 juillet 2016 afin de respecter les exigences de la Loi sur les Régimes de retraite du secteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du règlement et l'accepte tel que présenté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement du régime de retraite des employés réguliers de la Ville de Mont-Joli.

19.02.50 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement d'emprunt pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

19.02.51 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1406 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 934 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 2 234 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE

Le conseiller Denis Dubé dépose le projet de règlement d'emprunt 2019-1406 décrétant un emprunt de 1 934 000 \$ et une dépense de 2 234 000 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

Le projet de règlement d'emprunt no 2019-1406 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 934 000 \$ pour financer la construction d'une caserne de pompiers neuve. Le coût total des travaux est estimé à 2 234 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

Pour pourvoir au paiement de la différence entre les dépenses engagées et autorisées en vertu du présent règlement et le montant de l'emprunt contracté, le conseil est autorisé à approprier un montant de 300 000 \$ de son surplus affecté « construction d'une caserne ».

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption en séance ordinaire du 18 février 2019 à 20 h, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage du 20 février prochain, afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

19.02.52 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU CLAC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une somme de 10 000 \$ au Carrefour de la littérature, des arts et de la culture (CLAC) pour l'exercice financier 2019. Cet appui est conforme aux dispositions du protocole d'entente intervenue entre le CLAC et la Ville de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19.02.53 AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA COTISATION À L'ACMQ POUR UN MEMBRE DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à l'Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ) pour l'année 2019 de la directrice aux communications et responsable du cabinet du maire, madame Sonia Lévesque, et ce, au montant de 250 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

19.02.54 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2019 l'adhésion du directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 1053 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

19.02.55 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson à suivre une formation intitulée Projet de loi no 122 : aspects juridiques, pratiques et stratégiques des nouveaux outils contractuels municipaux incluant la mise à jour du PL 155, qui aura lieu le 12 avril prochain à Rivière-du-Loup, et ce, au coût de 465 \$. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement des frais de déplacement.

LOISIRS

19.02.56 APPUI AU PROJET «JOURNÉES ACTIVES INTERCLUBS MITIS» DU REGROUPEMENT DES CLUBS DES 50 ANS ET PLUS DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE l'offre des activités communautaires mettant l'accent sur l'apport physique de la personne en toute saison est minimale au sein de notre municipalité reconnue MADA;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Santé et des Services sociaux et le Ministère de la Famille favorisent l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie parmi les personnes de 50 ans et plus en offrant une opportunité de soutien financier pour ce type de projet;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de La Mitis offre plusieurs sites de plein air et infrastructures municipales favorisant la tenue des activités nouvelles et diversifiées projetées et qu'elles seront adaptées en autant que possible à la condition physique de chacun des participants,

CONSIDÉRANT QUE le maintien de la forme physique favorise également la santé mentale des personnes à l'étape du vieillissement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal développe des milieux de vie qui garantissent la sécurité, les déplacements et l'accès aux aires sportives et récréatives à moindre coûts;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'engage à collaborer à la tenue de ces activités ponctuelles inscrites audit projet en rendant disponible : lieu ou site, équipements et ressource en Loisir lorsque nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est une municipalité MADA reconnue ou en voie de l'être dans le cadre de la démarche collective en cours de planification du MADA de la MRC de La Mitis;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la démarche et l'engagement du regroupement des 12 clubs des 50 ans et plus de La Mitis auquel le Club des 50 ans et plus de Mont-Joli est associé.

19.02.57 RENOUVELLEMENT DES FRAIS D’AFFILIATION À LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE POUR 2019

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement des frais d'affiliation à la Société de sauvetage pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et ce, au montant de 222.48 \$ plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

19.02.58 AUTORISATION DE PRÉSENTATION D’UNE DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE À L’URLS POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE DE MARS 2019

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche aura lieu du 2 au 10 mars 2019 et que le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire organise, comme à chaque année, un éventail d'activités populaires dont la « Journée des flocons »;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale du Loisir et du Sport (URLS) offre un programme de soutien financier destiné à favoriser la mise sur pied de ce type d'évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation d'une programmation d'activités pour la période de relâche du 2 au 10 mars 2019 et de permettre à la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Lévesque, de déposer une demande d'aide financière d'un montant de 800 \$ à l'URLS pour le Programme de soutien financier de loisir 2018-2019. Par cette même résolution, le conseil autorise madame Lévesque à signer pour et au nom de la Ville les documents relatifs au dépôt de ladite demande.

19.02.59 AUTORISATION D’APPLICATION D’UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE – CHAMPIONNAT RÉGIONAL SIMPLE LETTRE 2019 – CATÉGORIE ATOME

CONSIDÉRANT QUE l'Association du hockey mineur de Mont-Joli présentera le Championnat régional simple lettre 2019 dans la catégorie Atome du 29 au 31 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Langlois a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire;

CONSIDÉRANT QUE ce tournoi fait partie des évènements spéciaux de Mont-Joli et que les retombées sont importantes pour les commerces de la région;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale pour ce tournoi à savoir :

- Facturation pour la location de la glace au tarif de 375 \$;
- 35 \$/heure pour modification à l'horaire de travail des employés du stade.

19.02.60 AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE AVEC LE CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec le Conseil des Arts et des Lettres du Québec ainsi que le versement d'un montant de 10 000 \$ par année sur une période de 3 ans.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.02.61 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA RÉGION DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal confirme qu'il a pris connaissance du rapport annuel 2018 du service de sécurité incendie de la région de Mont-Joli et l'accepte tel que rédigé.

19.02.62 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2015-1330 CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Robin Guy donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2015-1330 concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

URBANISME

19.02.63 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR 2018

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont adopté leur rapport annuel d'activités pour 2018 lors de la réunion du mercredi 23 janvier 2019;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité:

- d'accepter le dépôt du rapport annuel d'activités du Comité consultatif d'urbanisme pour 2018;
- de remercier et de féliciter pour leur excellent travail les membres dudit comité présidé par monsieur Alain Thibault;

Parmi les éléments à souligner mentionnés au rapport annuel, citons :

- Vingt (20) demandes de dérogation mineure;
- Onze (11) demandes d'approbation de plans selon le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Deux (2) demandes d'approbation des plans et des listes de travaux selon le règlement du programme d'aide à la restauration et à la rénovation d'immeubles au centre-ville.

Tableau comparatif des permis de construction

Six (6) permis de construction ont été délivrés au cours de l'année 2018.

TYPE	2018		2017		2016	
	#	VALEUR	#	VALEUR	#	VALEUR
<i>Unifamilial</i>	2	440 000	2	452 000	1	5000
Bifamiliale	1	250 000			1	230 000
Jumelée (2 x 2)					1	300 000
En rangée (3 x 3)					0	0
En rangée (4 x 4)					0	0
Multifamilial (6)	1	680 000			0	0
Commercial	1	7 500 000	1	200 000	1	350 000
Institutionnel					0	0
Public					0	0
Industriel	1	390 000			0	0
TOTAL	6	9 260 000	3	652 000	4	885 000

Tableau comparatif des permis de rénovations, réparations et démolition

328 permis de rénovations et de réparations ont été délivrés au cours de l'année 2018.

2018		2017		2016	
328	6 349 920	328	6 230 635	382	7 660 511

ANNÉE	\$ PERMIS CONSTRUCTION	\$ PERMIS DE RÉNOVATIONS ET DÉMOLITION	TOTAL \$
2018	9 260 000	6 349 920	15 609 920
2017	652 000	6 230 635	6 882 635
2016	885 000	7 660 511	8 545 511
2015	2 920 000	8 068 250	10 988 250
2014	4 470 000	8 886 106	13 356 106
2013	1 000 000	6 555 755	7 555 755
2012	7 781 500	6 542 969	14 324 469

19.02.64

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 23 JANVIER 2019 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 23 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 23 janvier 2019 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 4 permis de rénovation pour une valeur de 125 000 \$;
- L'émission de 1 permis de construction pour une valeur de 680 000 \$;
- Une demande de dérogation mineure.

AFFAIRES NOUVELLES

19.02.65

AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET AU SUPERVISEUR À L'APPROVISIONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Marc-André Roy et Gilles Gaudreault à suivre une formation intitulée « L'eau et les infrastructures municipales » qui aura lieu le 14 février prochain, à Rimouski, et ce, au coût de 245\$ taxes incluses par participant. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement et de repas.

19.02.66

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION POUR LE CHÂTEAU LANDRY

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et la directrice du service des loisirs, madame Josée Lévesque, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, le bail de location de la concession pour le Château Landry.

19.02.67

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Gaétan Morissette demande ce que signifie l'avis de motion.

Monsieur Soucy répond qu'il s'agit d'une modification au règlement pour y ajouter l'interdiction de stationner sur la rue Lévesque.

19.02.68

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière

BROUILLON